

PROCÉDURE DE DEMANDE DÉROGATION SCOLAIRE

Afin d'effectuer la demande de dérogation scolaire pour votre enfant, nous vous remercions de nous retourner le formulaire intégralement complété accompagné de tous les justificatifs demandés par :

- mail à ddct-ma10-ecoles@paris.fr en précisant en objet « dérogation scolaire – nom et prénom de l'enfant »
- ou en version papier (remplir en lettres capitales) à déposer à la Mairie ou par voie postale

Mairie du 10^{ème} arrondissement
Bureau des Affaires Générales
72, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS

Pour être instruite et présentée à la commission, votre demande doit être accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives suivantes (scan ou photographie lisible) :

- Carte d'identité du ou des parents
- Acte de naissance ou livret de famille de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (assurance habitation ; facture d'électricité ou internet...)
- Justificatifs utiles pour appuyer votre demande (reconnaissance MDPH, jugement, certificat médical, attestation professionnelle...). Vous pouvez également nous adresser un courrier explicatif.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE INSTRUIT ET PRÉSENTÉ EN COMMISSION

Parallèlement, vous devez impérativement transmettre le formulaire et une lettre détaillant les motifs de votre demande de dérogation aux directeurs de l'école de secteur ET de l'école souhaitée par :

- mail

Écoles maternelles :

AQUEDUC :	dir-em39aqueduc.paris10@paris.fr
BOY ZELENSKI :	dir-em5boyzelenski.paris10@paris.fr
ECLUSES ST MARTIN :	dir-em28eclusesstmartin.paris10@paris.fr
HOPITAL ST LOUIS :	dir-em18hopitalstlouis.paris10@paris.fr
LEON SCHWARTZENBERG :	MatE10095.LEONSCHWARTZENBERG-11@paris.fr
LEGOUVE :	dir-em6legouve.paris10@paris.fr
LOUIS BLANC :	dir-em49louisblanc.paris10@paris.fr
MARTEL :	dir-em9martel.paris10@paris.fr
PARADIS :	dir-em20paradis.paris10@paris.fr
PARMENTIER :	dir-em155parmentier.paris10@paris.fr
PIERRE BULLET :	dir-em4pierrebulet.paris10@paris.fr
RECOLLETS :	dir-em23recollets.paris10@paris.fr

Écoles Élémentaires:

AQUEDUC :	dir-ee39aqueduc.paris10@paris.fr
BELZUNCE :	dir-ee3belzunce.paris10@paris.fr
CHABROL :	dir-ee41chabrol.paris10@paris.fr
CLAUDE VELLEFAUX :	dir-ee33claudivellefaux.paris10@paris.fr
EUGENE VARLIN :	dir-ee10eugenevarlin.paris10@paris.fr
FAUBOURG ST DENIS :	dir-ee34faubourgstdenis.paris10@paris.fr
HOPITAL ST LOUIS :	dir-ee5-9hopitalstlouis.paris10@paris.fr
LA FAYETTE :	dir-ee216blafayette.paris10@paris.fr
LANCRY :	dir-ee15lancry.paris10@paris.fr
LOUIS BLANC :	dir-ee49blouisblanc.paris10@paris.fr
MARSEILLE :	dir-ee17marseille.paris10@paris.fr
MARTEL :	dir-ee9martel.paris10@paris.fr
PARMENTIER :	dir-ee159parmentier.paris10@paris.fr
RECOLLETS :	dir-ee19recollets.paris10@paris.fr
ST MAUR :	dir-ee200stmaur.paris10@paris.fr
VICQ D AZIR :	dir-ee16vicqazir.paris10@paris.fr

- ou par voie postale à l'adresse des deux écoles

Les directeurs des écoles pourront vous contacter pour échanger sur votre situation et vous demander des précisions si besoin.

Nous vous rappelons que les motifs d'organisation ou de trajet ne sont pas retenus comme permettant une dérogation.

Chaque dossier sera étudié par une commission rassemblant les représentants de la Mairie du 10e, les directions des écoles, l'Inspection de l'Éducation Nationale et les représentants de parents d'élèves. Vous serez informé.es du résultat par courrier.